

Direction de l'offre médico-sociale
Département personnes en situation de handicap
- personnes en difficultés spécifiques

Mission pour la scolarisation des élèves à
besoins éducatifs particuliers

Affaire suivie par : Sandrine BONJARDINI
Courriel : sandrine.bonjardini@ars.sante.fr
Téléphone : 04.13.55.81.56/69

Affaire suivie par : Olivier ABELSADOR
Courriel : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04.42.95.29.46

APPEL A CANDIDATURES (AAC)

pour le déploiement d'une Unité
d'Enseignement maternelle Autisme
(UEMA) pour l'académie de Nice

Rentrée scolaire 2025

1) Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

La nouvelle stratégie nationale pour les Troubles du Neurodéveloppement (SNATND) consacre un objectif de création de 115 UEMA, 60 UEEA et 95 DAR sur la période 2024-2027, soit 270 créations pour l'ensemble du territoire national.

Pour la période 2025-2027, l'objectif est de mettre en place 15 nouveaux dispositifs en région PACA, répartis sur les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

Conformément aux priorités régionales et aux orientations nationales, un premier appel à candidature a été lancé le 17 décembre 2024 pour la création de 4 nouveaux dispositifs de scolarisation adapté pour la région PACA¹.

Cet appel à candidature vise à compléter la programmation initiale prévue pour la rentrée scolaire 2025 par la création par anticipation sur la programmation 2026 d'une unité d'enseignement maternelle autisme dans l'académie de Nice.

2) Les priorités régionales

Elles sont établies en concertation entre la région académique et l'ARS PACA sur la base des besoins identifiés au plus près des territoires et au regard de la répartition des UEA existantes et des futures créations.

Territoire prioritaire pour le déploiement de cette unité d'enseignement maternelle autisme

Académie	Départ.	Territoire d'implantation	UEMA
Nice	06	Secteur de Nice	1
Total par dispositif			1

¹ AMI publié le 17 décembre 2024 pour le déploiement de dispositifs adaptés de scolarisation en PACA

3) Modalités de candidature et calendrier

Le présent appel à candidature vise la création pour la rentrée de septembre 2025 d'une Unité d'Enseignement maternelle autisme (UEMA) pour l'académie de Nice.

Date limite de dépôt du dossier complet	Comité de sélection
19 juin 2025	27 juin 2025

L'ensemble des projets retenus devront être conformes au cahier des charges des UEMA joint en annexe.

4) Modalités d'instruction des projets

Le comité de sélection se réunira le **27 juin 2025.**

Chaque dossier sera examiné par un comité de sélection composé à minima des représentants suivants :

- un représentant de l'ARS
- un représentant de l'Education Nationale
- un représentant du CRA PACA et du CRTLA
- un représentant de la MDPH du département concerné
- un représentant du CREA PACA

Un rapport d'instruction sera établi par les délégations départementales et les dossiers devront être co-instruits avec l'Education Nationale.

Tous les dossiers qui respectent les critères du cahier des charges seront classés sur le département concerné selon la qualité des projets, le respect du territoire d'implantation et la capacité à répondre aux besoins locaux.

Il est également précisé que le projet retenu dans le cadre de cet appel à candidature devra être opérationnel pour la rentrée scolaire 2025 et sera déployé sous réserve de l'instruction budgétaire à venir fixant la dotation pour la création des dispositifs adaptés de scolarisation pour la Région PACA (disponibilité des financements nécessaires).

5) Publication des résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux porteurs de projets à l'issue des délibérations du comité de sélection.

Olivier ABELSADOR

Conseiller technique de région académique
pour l'école inclusive

David CATILLON

Directeur de l'Offre Médico-Sociale